



Mission 2

Emploi, formation et orientation professionnelles

RÉGION BRETAGNE – BUDGET PRIMITIF 2025

Session de décembre 2024

\\ Synthèse de la mission

Malgré un contexte économique incertain, les besoins en recrutement en Bretagne restent structurellement importants du fait d'un faible taux de chômage, d'une contraction de la population active, d'une évolution des compétences liées aux transitions environnementales et numériques...

La Stratégie régionale des transitions économiques et sociales (SRTES), adoptée en 2023, favorise la mobilisation partenariale nécessaire à relever le défi du développement des compétences confortant le développement des entreprises, l'évolution professionnelle des actifs et l'inclusion des personnes les plus éloignées de l'emploi.

Dans un contexte budgétaire contraint et aggravé par les perspectives de la loi de finances, l'engagement de tous et la concertation sont nécessaires pour gagner en efficacité : le renouvellement des contrats d'objectifs avec les branches professionnelles et de la gouvernance territoriale « emploi-formation-insertion » doit ainsi fixer une nouvelle dynamique de projets avec les acteurs (Etat, partenaires sociaux, collectivités locales...).

En 2025, la Région poursuivra le développement de son action à travers :

- Le renouvellement de la carte des formations professionnelles ;
- L'évolution de plusieurs dispositifs de formation à l'attention des demandeurs d'emploi, notamment de la gamme PREPA, et des aides aux apprenants ;
- Le déploiement des cartes des formations sanitaires et sociales.

En matière de santé, et alors que le territoire breton connaît des tensions importantes du fait d'une offre de soins insuffisantes au regard de besoins croissants, il est clair que la Région dont les moyens sont sous forte tension ne pourra compenser les lacunes du système piloté par l'Etat. Pour autant, compte tenu de l'importance du sujet pour la qualité de vie des bretons, la Région Bretagne ne saurait s'en désintéresser. Elle souhaite développer une approche transversale de ses actions à travers une nouvelle feuille de route clarifiant le positionnement de la collectivité aux côtés des acteurs en charge du service public de la santé et en concentrant ses efforts sur son cœur de compétences.

→ Une nouvelle génération de contrats d'objectifs en déclinaison des priorités portées par la SRTES - Stratégie régionale des transitions économique et sociale

Les contrats d'objectifs constituent le cadre du partenariat sectoriel entre la Région, l'Etat et les branches professionnelles dans leur dimension paritaire. A ce jour, 8 contrats d'objectifs couvrent les domaines suivants : Aide à domicile, Bâtiment, Travaux publics, Métallurgie, Alimentaire, Pêche-aquaculture, Agriculture, Carrières et matériaux.

Dans le cadre de sa gouvernance, la SRTES conforte la place et le rôle des contrats d'objectifs au service de la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC). En 2025, ces partenariats sectoriels seront renouvelés autour des ambitions suivantes : une plus grande articulation entre le développement économique régional et ses enjeux en termes d'emplois et de compétences ; un lien à l'enseignement supérieur et à la recherche conforté et une dimension prospective plus forte pour anticiper les transitions et leurs impacts sur les emplois et compétences au sein des différents secteurs stratégiques pour la Bretagne ; enfin, une mobilisation au service du renforcement de la cohésion et de l'inclusion comme facteurs de performance économique et de sécurisation des parcours.

\\ SOMMAIRE

Synthèse de la mission 2

PR0201

PR0202

PR0203

PR0204

PR0205

PR0206

PR0207

→ L'information et l'aide à l'orientation pour tous les publics

Le développement des actions de découverte des métiers se poursuit cette année. Initié en 2024, le guide « s'informer sur les métiers » à destination de la communauté éducative va évoluer en service numérique pour faciliter l'identification et l'organisation de projets dédiés pour les élèves. La Région soutient et organise également des événements locaux (les Carrefours des métiers IDÉO) ou régionaux à rayonnement national (la Compétition des métiers Worldskills) visant à informer les collégiens, les lycéens, et leurs parents sur les réalités et perspectives du monde professionnel.

Un nouveau chantier visant à renforcer la mixité et « l'attractivité » des formations sera par ailleurs engagé en lien avec la carte pluriannuelle des formations initiales professionnelles.

Concernant les actifs, un plan de communication spécifique doit permettre de favoriser l'accès aux droits (Conseil en évolution professionnelle - CEP) et aux dispositifs de la Région des demandeurs d'emploi et des personnes en reconversion. Les productions éditoriales et les nouveaux produits multimédias (podcasts) de la Région seront valorisés dans ce cadre. La promotion du CEP pour les salariés fera l'objet par ailleurs d'une expérimentation territoriale.

Enfin, 4 années après la création du portail web IDÉO et suite à une évaluation du site, des développements vont être réalisés pour renforcer la fluidité et la pertinence des parcours utilisateurs. En parallèle, le développement d'IDÉO sur les réseaux sociaux (Facebook, Instagram et LinkedIn) permettra de toucher un public élargi et contribuera à renforcer la notoriété de ce service public

→ La formation et l'accompagnement des personnes en recherche d'emploi

En lien avec la SRTES, la Région, poursuivra son action en faveur de la formation des demandeurs d'emploi bénéficiant du concours financier de l'Etat dans le cadre du Pacte régional d'investissement dans les compétences (PRIC). En 2025, le concours de l'Etat sera de 50 millions d'euros. Ce Pacte ciblera particulièrement les formations à destination des publics dits prioritaires (personnes peu ou pas qualifiées, en situation de handicap, seniors, familles monoparentales...) qui devront représenter 70% des entrées en formation.

Les actions de formation de la gamme QUALIF Emploi feront l'objet d'un bilan avant leur éventuelle reconduction à compter de septembre 2025. Le dispositif PREPA Clés, favorisant l'acquisition de compétences socles, sera renouvelé à compter de juin 2025 avec un objectif maintenu d'accessibilité au plus près des publics les plus éloignés de l'emploi.

La Région poursuivra l'accompagnement des projets territoriaux (actions territoriales de formation, accompagnement des actions de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, accompagnement des mobilités...) après échanges dans le cadre des futurs comités territoriaux pour l'emploi, dans la déclinaison des principes fixés dans le cadre de la loi « plein emploi ».

L'évaluation de l'aide financière, apportée aux apprenant-e-s pendant leur formation, menée en 2024, permettra de proposer de nouvelles modalités de prise en charge plus globale, intégrant les nécessaires mobilités et la garde d'enfants.

Enfin, un nouveau partenariat plus performant sera mis en place avec le réseau des Missions locales, accentuant l'accompagnement des jeunes vers la formation et favorisant une meilleure prise en compte des projets initiés localement.

→ Apprentissage

France compétences proposera à la Région une nouvelle convention pluriannuelle (2025/2027) dans le cadre de ses attributions dans le domaine de l'apprentissage. La diminution de 36% de l'enveloppe de fonctionnement décidée par l'Etat en 2024 sera confirmée sur les 3 prochaines années. Au global, elle sera de 11,7 M€ par an.

En fonctionnement, au regard des besoins exprimés par les CFA, la Région maintiendra son effort pour l'accueil de jeunes en difficulté (amélioration des outils pédagogiques en direction des jeunes souffrant de trouble DYS, renforcement des compétences socles, apprentissage linguistique pour les jeunes allophones...) et au développement de nouvelles formations en relation avec les axes de la SRTES.

→ **Formations sanitaires et sociales et santé**

En 2025, en réponse à des besoins importants de recrutement, la Région poursuivra la mise en œuvre des orientations en matière de formations sanitaires et sociales définies dans le cadre de la SRTES et de son volet consacré au CPRDFOP. Elles s'articulent autour de 3 enjeux : adapter l'offre de formation aux besoins des territoires, développer l'attractivité des formations, accompagner les apprenants dans leur parcours de formation.

Les nouvelles cartes des formations sanitaires, adoptées en 2023, et des formations sociales, adoptées en 2024, seront pleinement mises en œuvre en 2025.

Initié en 2024, l'accompagnement social des apprenant-e-s en formation sanitaires et sociales (de niveau bac et infra) sera poursuivi en complément de la délivrance des bourses d'études sur critères sociaux.

En matière de santé, dans l'attente de l'adoption d'une nouvelle feuille de route en 2025, la Région maintiendra son soutien aux actions favorisant les diagnostics territoriaux portés dans le cadre des comités locaux de santé, l'accès aux soins dans les zones géographiques prioritaires, ainsi que la prévention des publics vulnérables et notamment les jeunes.

Programme 201

Orientation et information sur les métiers

\\ Raison d'être du programme

Dans le cadre de ce programme, la Région accompagne les travaux d'observation participant à éclairer la définition et l'animation des politiques régionales en matière d'orientation, de formation et d'emploi. Cette démarche s'appuie notamment sur les travaux du GREF Bretagne qui assure une mission d'observation et d'analyse sur le champ de l'emploi et de la formation. En complément, la Région encourage les travaux d'observation sectorielle visant à structurer la connaissance des besoins en emplois et en compétences dans les différents secteurs d'activité économiques bretons. L'ensemble de ces travaux d'observation et d'analyse prospective sont portés conjointement par la Région et l'Etat dans le cadre du CPER (Contrat de Plan Etat-Région) 2021-2027.

Ce programme assure également la mise en œuvre de l'offre de service IDÉO, le service public régional de l'orientation, qui se décline en 3 typologies de service : un portail d'information sur l'orientation pour tous les publics, des productions et des publications, et une offre de service de proximité. Cette offre de service évolue chaque année pour renforcer l'accès à l'information des Bretons et fournir une réponse adaptée aux publics scolaires, étudiants, apprentis, demandeurs d'emploi et personnes en reconversion, ainsi qu'aux professionnels de l'orientation.

L'axe de travail autour de la découverte des métiers pour les scolaires sera particulièrement amplifié en 2025 : offre de service numérique de recensement des actions pour les établissements, déploiement des événements locaux d'information sur les métiers (carrefour des métiers IDÉO, sélections régionales de la compétition des métiers Worldskills). Par ailleurs et dans la continuité du travail mené sur la carte pluriannuelle des formations, un nouvel axe de travail spécifique sur l'attractivité des formations sera engagé cette année.

Il s'agira également de se saisir de l'ensemble des actions pour renforcer la prise en compte des enjeux d'égalité femme-homme et de mixité des métiers, de lutte contre les déterminismes sociaux et géographiques, et de sensibilisation sur les transitions environnementales.

Enfin, dans le cadre de sa feuille de route visant à promouvoir une approche par les compétences en matière d'orientation et de formation, la Région engagera de nouvelles expérimentations en faveur des badges numériques. L'enjeu sera de promouvoir la reconnaissance ouverte des compétences pour tous et d'impulser une dynamique collective de déploiement à l'échelle de la Bretagne.

\\ 2025 en actions

→ Le GREF Bretagne « ensemblier » de la connaissance emploi-formation

Dans le cadre de son programme d'activité 2025, le GREF Bretagne poursuivra la consolidation de ses outils de connaissance de l'offre de formation, tant en formation initiale qu'en formation continue, en appui aux politiques régionales en matière d'orientation et de formation. Sur le champ de l'emploi-compétences, à l'instar des premiers travaux de capitalisation réalisés dans le cadre de la commission prospective du CREFOP pour le secteur du bâtiment, il inscrira son action en appui à l'analyse prospective à déployer dans le cadre des contrats d'objectifs. Ainsi, il assurera notamment un appui technique à la mise en place d'un observatoire concerté du secteur sanitaire, social et médico-social.

→ Le déploiement d'une dynamique de renouvellement et de valorisation de l'offre de formation professionnelle des lycées bretons

La formation professionnelle participe d'une double ambition : favoriser l'accès à la qualification pour tous les jeunes bretons et répondre aux besoins en compétences des

\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2025 une autorisation d'engagement de

3 451 600 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

4 040 400 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

entreprises et des secteurs économiques. A ce titre, la SRTES réaffirme l'accès à la formation comme un enjeu crucial de développement durable. La stratégie portée par la Région vise donc à réimpulser une dynamique de valorisation de la voie professionnelle ainsi qu'à engager une adaptation structurelle de l'offre. Le déploiement de la carte cible, adoptée en juillet dernier, permettra ainsi d'engager une transformation de la carte des formations dans une perspective pluriannuelle. Elle s'accompagnera d'un dispositif innovant d'attractivité en faveur des formations relevant des filières prioritaires (industrie, bâtiment-travaux publics, sanitaire et social) et donnera lieu, plus spécifiquement, à une sollicitation visant l'attractivité des formations maritimes. Dans ce cadre, une attention particulière sera portée aux enjeux de mixité filles-garçons.

→ L'animation du réseau IDÉO, le service public régional de l'orientation

Cet axe concerne principalement la co-construction et la mise en œuvre d'un plan de professionnalisation annuel à destination des professionnels des 22 structures membres d'IDÉO, ainsi que l'animation et la coordination des 17 Plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs (PSAD).

La feuille de route « persévérance des jeunes en formation » définie en lien avec les autorités académiques et les PSAD comporte désormais un axe de travail sur la prévention des risques de décrochage scolaire. Des expérimentations territoriales seront engagées en 2025 pour approfondir ce nouvel axe en lien avec le déploiement des dispositifs « Tous droits ouverts » et « Ambition emploi », et renforcer l'ancrage partenarial des PSAD sur cette thématique.

Le développement des espaces information-orientation IDÉO déployés à l'occasion des événements territoriaux (salons orientation, forum emploi formation, actions d'informations sectorielles) sera par ailleurs poursuivi à l'échelle des territoires et en proximité des usagers.

→ La production et la mise à disposition des ressources d'information

La production des guides régionaux (Je choisis mon CAP, Que faire après la 3^{ème}, Que faire après le bac) est poursuivie et sera complétée d'un glossaire des formations professionnelles initiales dans le cadre de l'édition 2024-25 pour faciliter l'information délivrée par les professionnels de l'orientation. Plus généralement, en complément des actions d'information et de communication réalisées par la Région, l'élaboration de supports et outils visant à favoriser l'appropriation des actions et des ressources IDÉO par les équipes éducatives sera développée.

En complément des publications et de la production éditoriale et multimédia logées sur le portail IDÉO (articles et dossiers, focus sectoriels, podcasts, films métier et formation, portraits etc.), la Région va développer la diffusion des contenus sur les 3 réseaux sociaux (Facebook, Instagram et LinkedIn).

Concernant le portail web IDÉO, des tests usagers ont été réalisés auprès des publics scolaires et des actifs pour évaluer la pertinence des parcours utilisateurs sur le site web régional. Les préconisations issues de cette prestation permettront d'amorcer des développements spécifiques pour améliorer la fonctionnalité du site.

→ Le développement des actions locales et régionales d'information sur les métiers et les formations

Avec l'appui de ses partenaires (réseau IDÉO, branches professionnelles, partenaires sociaux, CMQ, OPCO et associations spécialisées), la Région a produit un Guide des actions de découverte des métiers (2024-2025) à destination des équipes pédagogiques des collèges et lycées bretons. Ce travail vise à faciliter l'organisation des projets dédiés à la découverte des métiers et du monde professionnel pour les élèves. En 2025, un nouveau service intégré à la plateforme IDÉO permettra à la communauté éducative de connaître de manière simple et ergonomique les actions d'information sur les métiers proposées sur les territoires.

En parallèle, la Région soutient et organise des événements locaux d'information sur les métiers et les formations. Les Carrefours des métiers IDÉO, nouveaux formats d'intervention de proximité visant à informer les collégiens et leurs parents sur la connaissance du monde professionnel, sont initiés à titre expérimental par la Région jusqu'en mars 2025. En lien avec les partenaires du projet (région académique, EPCI, représentant du monde professionnel etc.), il est prévu de dresser le bilan et identifier les préconisations et évolutions à envisager pour permettre le déploiement de cette action sur le territoire régional.

Par ailleurs, la Région organise les 48èmes sélections régionales de la Compétition des métiers Worldskills à Saint Brieuc les 29, 30 et 31 janvier. Près de 200 jeunes sont attendus pour concourir et montrer leurs savoir-faire dans plus de 50 métiers. Lors de la dernière édition, cette manifestation régionale a accueilli 19 000 visiteurs, en majorité collégiens (élèves de 4^{ème} et 3^{ème}). Des animations répondant aux objectifs transversaux de la SRTES, mixité des métiers notamment, seront renforcées dans les espaces information métiers des différents pôles et au sein de l'espace IDÉO.

Enfin, un nouveau chantier visant à développer l'attractivité des formations sera engagé en lien avec la démarche menée sur la carte pluriannuelle des formations.

Programme 202

Apprentissage

\\ Raison d'être du programme

La Région s'engage contractuellement avec France Compétences dans le cadre d'une convention trisannuelle pour soutenir des projets d'investissement ou de fonctionnement des Centre de Formation d'Apprentis. En cohérence avec les objectifs de la SRTES, les axes d'intervention définis par la Région sont :

- Le soutien aux CFA contribuant à un aménagement équilibré du territoire ;
- Le développement des filières prioritaires de l'économie bretonne ;
- La qualité des formations et la sécurisation des parcours des apprentis.

La Région intervient avec deux appels à projets annuels : un appel à projet pour **accompagner les projets d'investissement** structurants des CFA et un appel à projet pour **accompagner les projets pédagogiques** des parcours de formation des apprentis en CFA.

En 2025, la Région Bretagne signera une nouvelle convention avec France Compétences dont les montants et objectifs devraient être dans la continuité de la précédente.

\\ 2025 en actions

→ Renforcer la qualité et l'amélioration continue de la formation en CFA

Depuis la réforme de la formation de 2018, les CFA sont financés par les Opérateurs de Compétences (OPCO). La Région Bretagne intervient en complément pour permettre aux CFA de développer des projets d'amélioration de la formation des apprentis.

La progression du nombre de contrats d'apprentissage concerne principalement les formations de niveau bac ou plus, mais les apprentis les plus fragilisés face à l'emploi restent ceux de niveau infra bac. Le soutien de la Région intervient donc en priorité pour les CFA qui accompagnent ces profils de jeune peu qualifié.

L'appel à projets 2025 portera sur les enjeux suivants :

- Soutien des **formations dites « rares » ou « émergentes »** pour lesquels les CFA mènent des opérations spécifiques de communication pour pallier le manque d'attractivité ou la méconnaissance des métiers. Les formations préparant aux nouvelles compétences liées aux transitions écologiques et énergétiques seront prioritaires. Le soutien de la région sera proposé sur un montant forfaitaire unique, limité à deux années consécutives ;
- Soutien des **actions visant à prévenir les risques de rupture** (repérage des situations d'illettrisme, appui aux compétences numériques de base, accompagnement sur les soft-skills etc.). Proposé pour la seconde année consécutive, les premiers projets mis en œuvre en 2024 feront également l'objet d'un bilan. En 2025, une attention particulière portera sur le recours aux outils numériques pour innover et transformer les pratiques pédagogiques des CFA ;
- Soutien des actions favorisant **la réussite du parcours des jeunes en situation de troubles « dys »**, avec un objectif de pérennisation des mesures mises en place par les CFA au bout de trois années de soutien. Un bilan partagé des actions réalisées sera proposé en 2025, associant les partenaires (OPCO, Agefiph, ...).

\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2025 une autorisation de programme de

9 895 900 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2025 une autorisation d'engagement de

1 800 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

9 895 900 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

1 800 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

→ **Soutenir la construction, la rénovation et l'équipement des CFA**

La Région poursuit son soutien aux CFA pour réaliser des travaux structurants, en construction ou en rénovation. L'appui proposé par la Région concerne les projets d'investissement localisés en Bretagne autour des locaux pédagogiques et plateaux techniques, ou des lieux d'accueil et de vie des apprentis.es.

Dans le cadre de l'analyse des projets de construction et de rénovation, l'inscription des objectifs « bâtiment durable » sera pris en compte afin de répondre aux enjeux de la trajectoire de neutralité carbone en 2050.

Une attention particulière sera également portée aux projets d'investissement qui pourraient contribuer aux enjeux du Plan d'actions en faveur de l'attractivité des lycées agricoles publics de Bretagne voté en décembre 2023, notamment le chantier n°5 « ajuster les investissements à la stratégie du réseau des établissements sur l'ensemble du périmètre de formation : initiale, apprentissage, continue ».

Une approche concertée est menée en lien avec les Opérateurs de Compétences (OPCO) lorsqu'ils disposent de crédits, par exemple sur les équipements pédagogiques.

Programme 203

Formations sanitaires et sociales et santé

\\ Raison d'être du programme

Bien que la politique de santé relève de la compétence de l'Etat, la Région Bretagne est engagée dans ce domaine depuis 20 ans, principalement à travers l'exercice de sa compétence en matière de formations sanitaires et sociales, qu'elle exerce depuis 2004.

A ce titre, la Région développe une offre adaptée aux besoins croissants de la population, dans une logique de proximité et de qualité. Dans le cadre de la Stratégie Régionales des Transitions économiques et sociales (SRTEs) votée en 2023, la Région a pris des orientations fortes dans les domaines du sanitaire et du social :

- Proposer une offre de formation adaptée aux besoins de la population, des apprenants, des employeurs et des territoires ;
- Agir pour l'attractivité des formations sanitaires et sociales ;
- Accompagner les élèves et étudiants dans leur parcours de formation.

La mise en œuvre de ces orientations a démarré dès le printemps 2023, avec notamment le renouvellement de la carte des formations sanitaires, la mise en place de l'aide financière pour les apprenants infra-bac des filières sanitaires et sociales, en complément des bourses sanitaires et sociales (P206) et la poursuite des expérimentations universitaires.

En matière de santé, la Région Bretagne dispose de leviers permettant d'agir dans la vie quotidienne de la population bretonne et souhaite développer une approche transversale et structurée de ses actions en matière de santé. Pour 2025, elle va construire une feuille de route régionale afin de déployer les facteurs protecteurs de la santé sur l'ensemble de son territoire. Cette feuille de route viendra cadrer l'action régionale en matière de santé et sera complémentaire aux autres démarches existantes au niveau régional et dans les territoires.

\\ 2025 en actions

→ Le financement des écoles et instituts de formation aux carrières paramédicales, de sages-femmes et du travail social

En 2024, la Région a commencé à déployer la nouvelle carte des formations sanitaires votée en 2023 et valable 5 ans. Cette carte propose d'ouvrir progressivement 234 nouvelles places afin de proposer des formations de qualité, au plus près des bretonnes et des bretons en cohérence avec les besoins des territoires. En 2025, la nouvelle carte des formations aux carrières sociales sera déployée.

En plus du financement de ces nouvelles places, la Région doit tenir compte d'éléments exogènes, en termes notamment de rémunération des personnels et de coûts des intrants, dans le financement des écoles et instituts de formation. Bien que les projets de budget de ces instituts fassent l'objet d'entretiens contradictoires annuels, la Région se doit de financer le budget des instituts publics à l'équilibre, et donc de prendre en compte l'ensemble des dépenses de ces structures.

La mise en œuvre concrète d'autres décisions comme l'universitarisation des études de santé, ou la généralisation au travail social des mesures catégorielles dans le cadre du Ségur (accord de branche de juin 2024), pourrait avoir également des incidences sur les coûts de fonctionnement des écoles et instituts concernés, et impacter le budget de la Région au cours de l'année 2025.

Dans le cadre du « Ségur de la santé » le protocole signé entre l'Etat et Régions de France en 2022 prévoyait une compensation progressive sur 3 volets : la pérennisation des places supplémentaires, une partie des revalorisations salariales/primes et des moyens d'intervention au profit de l'immobilier des instituts. Le niveau plafond des recettes fléchées à ce titre sera atteint en 2025.

\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2025 une autorisation de programme de

710 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2025 une autorisation d'engagement de

61 240 700 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

2 190 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

61 281 700 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

Quant à l'investissement des instituts, une réflexion va être menée en 2025, avec au préalable le recensement des besoins immobiliers, afin d'envisager une stratégie cohérente d'intervention régionale en la matière, adaptée à ses capacités budgétaires.

Nombre de places agréées au titre des formations sanitaires et sociales			
	Paramédical et sages-femmes	Travail social	Total
Nombre de places autorisées à l'entrée en formation en 2025	4 425	2 437	6 862
Dont nouvelles places Ségur 2020-2022	680	146	826

→ Le financement des dispositifs régionaux de santé

Le budget régional du programme 203 ne couvre qu'une partie des actions menées par la Région en faveur de la politique santé. Il couvre notamment les dépenses liées à la promotion du développement sanitaire qui se traduit pour l'essentiel par des actions d'information et de prévention.

La Région s'inscrit dans les Contrats Locaux de Santé (CLS) bretons en tant que signataire et favorise ainsi le développement d'actions permettant d'agir sur les inégalités sociales de santé au niveau local, en particulier auprès des jeunes. Elle propose également des aides financières aux porteurs de CLS et à d'autres acteurs locaux de santé via l'attribution d'aides destinées à encourager l'éducation à la santé par les pairs dans les lycées et les structures accueillant des jeunes en insertion avec le dispositif Corres'Santé ; ou via l'attribution d'aides permettant de soutenir l'élaboration de diagnostics locaux de santé StarTerr Santé. Le Conseil Régional peut intervenir également via le dispositif BoosTerr Santé en attribuant des aides destinées à favoriser l'installation ou le maintien de professionnels de santé dans les zones, malheureusement de plus en plus nombreuses, dans lesquelles est constaté un déficit en matière d'offre de soins.

La Région soutient le fonctionnement de l'Observatoire Régional de la Santé Bretagne (ORS B) permettant ainsi une meilleure connaissance des territoires bretons.

Elle co-pilote aussi le Plan Régional Santé-Environnement 4 (PRSE4) avec l'ARS et la Préfecture. A travers ce plan, elle met en lumière les nombreuses actions mises en place en faveur de l'environnement qui impactent les déterminants de santé de de la population. Les actions liées à la santé sur les politiques d'environnement, d'aménagement du territoire, de la jeunesse, de l'égalité femme/homme, de l'alimentation, du sport... sont quant à elles financées sur les budgets sectoriels de ces politiques régionales.

→ La poursuite de démarches structurantes

En 2025, la Région souhaite poursuivre la construction de plusieurs démarches structurantes pour les formations sanitaires et sociales.

Dans le cadre des orientations sanitaires et sociales, avec les membres de la commission déléguée, la Région va porter la mise en place d'un observatoire des formations et des métiers du sanitaire et social. Elle va également continuer de travailler en collaboration avec l'ensemble des acteurs du secteur afin de développer l'attractivité de ces formations et de ces métiers. En complément, la sécurisation des parcours de formation des apprenants dans le sanitaire et le social reste un enjeu important en 2025. Enfin, il sera décidé des suites à donner au contrat d'objectif du secteur de l'accompagnement de l'aide à domicile, signé en mai 2021.

Les expérimentations en matière d'universitarisation des filières infirmières et de rééducation, avancent bien sur le plan pédagogique, avec la création d'une dynamique commune entre instituts et composantes universitaires. Cependant, les discussions doivent se poursuivre au niveau local et national afin de trouver un modèle économique satisfaisant pour l'ensemble des partenaires.

La Région démarre aussi un projet d'élaboration d'un cadre de référence en matière de financement des formations sanitaires et sociales. Afin de garantir durablement un haut niveau de qualité dans ces formations et au vu du contexte budgétaire actuel, la Région, en collaboration avec les écoles et les instituts, souhaite poser des règles de gestion claires et lisibles de tous.

En 2025, la Région souhaite aller plus loin dans l'intégration de la santé dans l'ensemble de ses compétences régionales et travailler avec ses partenaires dans le développement d'une vision de la santé comme un bien commun et un capital de bien-être, interdépendant entre le bien-être humain, animal et l'environnement.

Programme 204

Accès à la formation

\\ Raison d'être du programme

Ce programme est dédié aux actions à entreprendre pour faciliter les projets de formation des personnes.

Il cible particulièrement les publics en situation de vulnérabilité nécessitant un accompagnement spécifique. Il s'agit notamment de développer des actions en lien avec plusieurs acteurs tels que les Missions locales (jeunes), l'AGEFIPH, Cap emploi, France travail et l'ARS (publics en situation de handicap), l'Etat et partenaires sociaux (personnes en situation d'illettrisme) ...

La Région propose aussi une aide directement aux personnes en recherche d'emploi, en complément des programmes collectifs de formation, via des dispositifs facilitant l'accès individuel à la formation. Il s'agit des dispositifs QUALIF Emploi individuel et l'Accompagnement à la qualification.

Enfin, ce programme vise également le soutien à la formation des publics salariés et des dirigeants des petites ou moyennes entreprises, permettant d'intervenir, par complémentarité de financements, auprès de celles et ceux qui accèdent difficilement à la formation.

\\ 2025 en actions

→ Poursuivre le développement de partenariats pour faciliter l'accès à la formation de publics cibles

Le plan régional de prévention et de lutte contre l'illettrisme fera l'objet d'une évaluation en 2025 avant son renouvellement.

L'accord cadre partenarial sur la politique régionale de formation des personnes en situation de handicap favorisera un accès aux formations qualifiantes et une meilleure complémentarité entre droit commun et formations spécialisées assurées par les structures médico-sociales.

La Région s'engagera aussi, au côté de l'Etat, à la mise en œuvre du contrat territorial d'accueil et d'intégration des personnes.

La Région poursuivra son soutien financier à France travail, l'association régionale des Missions locales et Cap emploi à travers l'action de référents-formation chargés de favoriser l'accès à la formation des publics prioritaires définis dans le cadre du Pacte régional d'investissement dans les compétences.

→ Proposer un partenariat rénové avec le réseau des Missions locales

Les Missions locales jouent un rôle essentiel dans l'insertion professionnelle des jeunes qu'elles accueillent. Elles prennent appui, notamment, sur l'offre de formation PREPA. Elles favorisent également l'Accompagnement à la qualification des jeunes en lien avec l'offre de formation qualifiante de la Région (QUALIF Emploi). Elles participent également aux dynamiques territoriales emploi-formation afin d'adapter, le cas échéant, l'offre de service proposée par la Région.

Une convention cadre pluriannuelle fixera fin 2024 les enjeux, les ambitions et les axes de développement partagés avec le réseau des missions locales, c'est-à-dire les 17 Missions locales de Bretagne et leur Association régionale. Elle constituera une première étape de la rénovation du partenariat de la Région avec ce réseau à la suite des préconisations de l'évaluation menée en 2023/2024.

En 2025, l'objectif est de proposer au réseau des Missions locales une convention financière annuelle, en application de la convention cadre.

\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2025 une autorisation d'engagement de

10 355 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

8 980 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

Cette convention annuelle permettra de financer pour partie les activités principales des Missions locales : l'accueil et l'accompagnement des jeunes vers une insertion professionnelle. Il est prévu également de financer des projets, adaptés aux spécificités du territoire de la structure. Ces projets ont été co-construits lors de dialogues territorialisés, tenus à l'automne 2024. Dans cette convention il est aussi prévu de revoir les modalités de financement en s'appuyant sur la carte des capacités.

→ Développer le nombre d'accompagnement à la qualification

La Région prévoit une aide pour favoriser l'accompagnement à la qualification, identifiée comme nécessaire dans la mise en œuvre des projets professionnels de certains stagiaires et prévue à l'issue des actions de formation de la gamme PREPA. Cet accompagnement est contractualisé entre les stagiaires concernés, les professionnels de l'accompagnement et les formateurs de l'organisme de formation. En lien avec la structure d'accompagnement, l'organisme de formation met en place un accompagnement des stagiaires afin de maintenir une dynamique d'insertion professionnelle et de renforcer les compétences nécessaires pour garantir des conditions optimales d'entrée en formation qualifiante.

Cette mesure concerne majoritairement les jeunes de 16 à 25 ans suivis par les Missions locales, mais aussi les bénéficiaires du RSA, les bénéficiaires de l'obligation d'emploi (public en situation de handicap), les demandeurs d'emploi de longue durée et les familles monoparentales.

Dans sa mise en œuvre, cette aide se traduit par l'attribution d'une aide individuelle pour l'accompagnement réalisé par l'organisme de formation, d'une subvention à certaines structures (Missions locales, réseau des structures de proximité emploi formation- SPEF et des Cap emploi), et d'une aide financière au stagiaire.

Il est prévu en 2025 de soutenir 950 accompagnements à la qualification.

La Région propose également un soutien aux actions de promotion sociale du diplôme d'accès aux études universitaires (en faveur d'environ 400 personnes). Equivalent du baccalauréat, cette certification permet ensuite aux personnes de poursuivre leur parcours vers d'autres formations post-baccalauréat.

→ Participer au financement des parcours individuels de formation

Avec le QUALIF Emploi individuel, la Région poursuit son action auprès des personnes peu ou pas qualifiées afin qu'elles s'engagent dans une formation facilitant leur retour à l'emploi. Cela se traduit par un montant d'aide régionale pouvant aller jusqu'à 4 500 € pour ces publics, alors que le plafond est à 3 500 € pour les autres publics.

Cette aide permet de soutenir financièrement des projets pour des formations ne figurant pas au sein de QUALIF Emploi programme, ou bien des projets pour des personnes rencontrant des difficultés de mobilité ou de situations de handicap.

Chaque personne en recherche d'emploi est invitée à utiliser son compte personnel de formation (CPF) pour financer une partie de son projet de formation, l'aide régionale venant en complément.

Le règlement de cette aide a été modifié en 2024 vers un recentrage jusqu'au niveau bac plus 4. En 2025, il est proposé de poursuivre selon les mêmes modalités pour un objectif de 1300 Qualif emploi individuel.

Programme
205

Offre de formation

\\ Raison d'être du programme

Ce programme est dédié au financement de la formation des demandeurs d'emploi, autour du développement des deux gammes régionales : *QUALIF Emploi & PREPA*.

Ces formations sont principalement financées par la commande publique, à partir d'une analyse des besoins en compétences, établie en concertation avec les représentants économiques et les partenaires de l'emploi et de la formation.

Le programme des sessions, disponible sur IDEO, est ajusté chaque année afin d'adapter les parcours aux besoins des publics et aux opportunités d'emploi.

En complément de cette offre structurelle, le programme finance en subventions, des *Actions Territoriales* de formation, initiées depuis les territoires, en lien avec les partenaires emploi/formation, afin de proposer une réponse au plus près des besoins de chaque territoire.

Les formations de ce programme bénéficient d'un financement dans le cadre du Pacte Régional d'Investissement dans les Compétences, avec un objectif d'accueil de 70% de public « prioritaire » (jeune de moins 26 ans infra bac+2, bénéficiaire du RSA, personne en situation de handicap, sénior de plus 55 ans).

\\ 2025 en actions

→ PRÉPA : préparer les parcours de formation des publics éloignés vers la qualification ou l'emploi

La gamme PRÉPA s'adresse à des personnes en recherche d'emploi, et notamment celles qui sont en fragilité (faible qualification, difficulté de mobilité, de santé, etc.).

\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2025 une autorisation d'engagement de

92 320 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

79 220 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

Dispositif	Nbr d'entrées réalisées en 2023	Nbr d'entrées estimé en 2024	Nbr d'entrées prévues en 2025
PRÉPA Avenir propose un cadre collectif pour engager une nouvelle dynamique et valoriser ses compétences.	3 633	3 985	4 000
PRÉPA Projet accompagne la construction d'un projet, via des ateliers de découvertes des métiers et une guidance individualisée.	3 323	3 150	3 150
PRÉPA Clés favorise le renforcement des compétences avec des parcours courts et individualisés sur les savoirs de base et le socle numérique	8 874	7 072*	8 500
Actions Territoriales PREPA : formations innovantes et partenariales	583	800	800

*du fait de la prolongation des marchés, les stagiaires n'ont pas été réinscrits sur le nouveau dispositif, ceci induit une baisse estimée des entrées de 20%, le nombre de personnes restant stable.

Au regard des objectifs du Pacte d'investissement dans les compétences en termes d'accès des publics prioritaires aux formations, le nombre de places proposées en **PREPA Avenir** est renforcé. Des sessions spécifiques sont également prévues afin d'organiser des parcours plus ajustés aux besoins de certains publics (allophone, sénior, bénéficiaires du RSA) ou pour des parcours sur-mesure vers des métiers en tension (aide à la personne, bâtiment, etc.).

Le dispositif **PRÉPA Clés** sera renouvelé en 2025, dans le cadre d'un nouvel appel d'offre. La souplesse du dispositif sera conservée pour garder son attractivité, l'accent sera mis sur la prise en charge des publics de faible littéracie et sur l'acquisition du socle de compétences numériques.

Le soutien aux **Actions Territoriales** est maintenu, avec deux priorités : les formations innovantes en faveur de la découverte des métiers (pédagogie de type chantier-école, partenariat avec les professionnels, implication des acteurs locaux...) et les formations en faveur des jeunes en grandes difficultés, notamment dans le cadre d'un partenariat renouvelé avec la Protection Judiciaire de la Jeunesse.

→ **Proposer des formations pour l'emploi**

QUALIF Emploi programme propose près de 300 formations qualifiantes pour des personnes en recherche d'emploi souhaitant préparer leur reconversion ou leur évolution professionnelle. Les stagiaires peuvent obtenir une certification reconnue et renforcer leurs compétences dans des métiers porteurs d'emploi. Les sessions de formations sont ouvertes tout au long de l'année, partout en Bretagne.

Selon l'enquête menée auprès des stagiaires ayant terminé leur formation en 2022, 86 % ont validé la certification préparée, tout niveau confondu. Le taux d'insertion dans l'emploi, 12 mois après leur formation, est de 63 % et le taux de poursuite de formation de 9 %.

En complément du programme, des **Actions Territoriales** sont proposées, issue de dynamiques locales et partenariales visant à rapprocher les besoins en compétences et des publics. Les formations sont construites pour répondre aux projets de recrutements des entreprises ou en anticipation des nouvelles compétences liées aux transitions environnementales et numériques.

Dispositif	Nbr d'entrées en 2023	Nbr d'entrées estimé en 2024	Nbr d'entrées prévues en 2025
QUALIF Emploi programme	7 109	7 700	7 700
Actions Territoriales QUALIF Emploi	691	400	550

Les actions proposées pour réaliser cet objectif visent à améliorer la lisibilité de l'offre de formation, son attractivité et sa capacité à accueillir des publics moins qualifiés ou plus en difficultés :

- La programmation est ajustée au fil de l'eau et en réactivité, pour des places supplémentaires dans les secteurs porteurs d'emploi et attractifs pour les publics. Par exemple, en 2024, une session supplémentaire de la nouvelle formation « d'opérateur-trice en électronique » a été proposée.
- Des adaptations pédagogiques via des « sessions spécifiques » sont mises en œuvre pour accueillir des publics plus éloignés. Par exemple, dans le secteur de l'aide à domicile, un parcours sur mesure a été proposé à des bénéficiaires du RSA, en partenariat avec les Départements afin de mixer une formation et un accompagnement social renforcé.
- De nouvelles formations sont proposées, notamment pour répondre à l'émergence de nouvelles compétences. Les besoins sont identifiés et analysés en déclinaison des objectifs emploi formation des feuilles de route régionales (Photovoltaïque, Economie circulaire et réemploi, Energie vélique, Eolien marin, Cybersécurité, ...)
- Une nouvelle ingénierie de projet a été mise au point en partenariat avec France Travail afin de proposer une Action Territoriale suivie d'une Préparatoire Opérationnelle à l'Emploi. Ce parcours de formation sur-mesure prépare, forme aux compétences et accompagne le recrutement des demandeurs d'emploi. A titre d'illustration, 12 stagiaires ont été formés au métier d'opérateur textile, sur une compétence spécifique de « raccourage » avant d'être recrutés par une entreprise du textile à Saint Malo.
- Financé dans le cadre du PRIC, des référents formation opèrent auprès des agences de France Travail afin de mieux faire connaître l'offre QUALIF Emploi et d'améliorer la saturation des places de formation. Des opérations spécifiques sont réalisées pour orienter les demandeurs d'emploi vers les formations en déficit de candidats.

→ **Former les personnes placées sous main de justice (PPSMJ)**

Dans les 7 établissements pénitentiaires de Bretagne, l'offre de formation proposée permet de faire de la détention un temps utile pour la construction d'un projet de réinsertion. Environ 500 places de formation sont proposées chaque année pour acquérir un socle de compétences validé par CléA, pour découvrir un métier et se préparer à l'exercer ou pour obtenir un diplôme.

En 2025, le programme de formation pour les PPSMJ sera renouvelé avec un nouvel appel d'offre. Le choix des formations est réalisé, en partenariat avec la Direction Interrégionale des Services Pénitentiaires, en tant compte des potentialités matérielles de chaque établissement pénitentiaire et en lien avec les activités de travail en détention. Les expérimentations soutenues en subvention se poursuivent également. Elles permettent de « tester » des nouvelles formations. A titre d'exemple, la prison de Vezin expérimente trois formations (réparation de smartphone, réparateur de trottinettes électriques et technicien de reconditionnement informatique) dans la perspective d'une plateforme « économie du réemploi ».

Programme 206

Aide aux apprenants

\ \ Raison d'être du programme

Ce programme contribue à sécuriser les parcours des personnes intégrant une formation financée par la Région.

Il regroupe les aides versées aux apprenants, de manière directe ou indirecte, qui leur permettent de suivre les formations dans de meilleures conditions, en apportant selon les situations une aide financière, une bourse, une rémunération, une aide au permis.

L'aide financière régionale est proposée aux personnes suivant une formation financée par la Région et qui ne sont pas ou ne sont plus indemnisées au titre du chômage. Cette aide a fait l'objet d'une évaluation courant 2024. Au vu des préconisations, des évolutions sont à prévoir en 2025, afin de sécuriser encore mieux les parcours de certaines personnes.

Le programme intègre également la délivrance des bourses aux apprenant.e.s des formations sanitaires et sociales.

\ \ 2025 en actions

→ Poursuivre l'évolution de l'aide financière

L'aide financière de la Région est déterminée sur critères sociaux. Elle est constituée d'une aide socle qui peut être majorée en fonction du quotient familial et du montant des impôts sur le revenu de la personne. Cette information permet la prise en compte de la situation individuelle et familiale du stagiaire.

Elle est complétée par un forfait transport, selon la distance domicile/lieu de formation, et d'un forfait restauration.

Afin d'en faciliter sa lisibilité et son accessibilité par les stagiaires, un outil de simulation est accessible sur le site de la Région. En complément, une information peut être faite aux stagiaires au démarrage de la session de formation, afin de faciliter la constitution de leurs demandes.

L'aide financière, créée en 2019, a fait l'objet d'une évaluation en 2024. Dès septembre 2024, deux évolutions ont été mises en œuvre : une revalorisation des barèmes de l'aide financière et, une ouverture de l'aide financière aux apprenant.e.s des formations sanitaires et sociales jusqu'au niveau baccalauréat pour des personnes en reconversion professionnelle.

En 2025, sur la base des préconisations de l'évaluation, d'autres évolutions seront proposées autour des thématiques suivantes : définir des modalités de révision régulière des montants des barèmes de l'aide financière, repenser le forfait transport, envisager une aide spécifique pour la garde d'enfant.

→ Délivrer la bourse régionale d'études

Le nombre de bourses d'étude attribuées sur critères sociaux et gérées par la Région se maintient en 2024. En effet, il y a d'un côté une baisse car une partie de ces apprenants peut désormais solliciter l'aide financière, compensée par une légère augmentation du nombre de places ouvertes dans les formations sanitaires et sociales.

En 2025, en parallèle des travaux d'évolution de l'aide financière, les réflexions sur l'accompagnement social des apprenants des formations sanitaires et sociales sont poursuivies.

\ \ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2025 une autorisation d'engagement de

55 548 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

51 448 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

→ **Assurer la rémunération de publics spécifiques et la gestion de la couverture sociale**

Le système de rémunération de stagiaires de la formation professionnelle, défini selon le code du travail, est maintenu pour deux dispositifs : les personnes en formation dans les établissements et services de pré-orientation et de rééducation professionnelle (ESPO et ESRP) ainsi que les personnes sous main de justice détenues en centre pénitentiaire en formation.

Pour l'ensemble des stagiaires bénéficiaires de l'aide financière régionale et pour ceux ayant conservé la rémunération prévue dans le cadre du code du travail, la couverture sociale couvrant les quatre risques est assurée : assurance sociale, vieillesse, prestations familiales et accident du travail.

La gestion de ces rémunérations et celle de la couverture sociale est confiée à un prestataire externe, l'Agence de service de paiements (ASP). Le nouvel appel d'offre n'a pu être lancé en 2024 pour des questions techniques de changement d'outil de gestion des formations. En 2025, il convient donc de procéder à cet appel d'offre relatif à la gestion des rémunérations afin d'anticiper la fin du marché actuel.

→ **Autres financements pour sécuriser les parcours**

Pour compléter les mesures de sécurisation des parcours, deux autres aides seront poursuivies en 2025 :

- L'aide au permis de conduire : cette aide connaît une forte augmentation depuis sa création. Elle permet aux stagiaires de 18 à 30 ans suivant une formation financée par la Région de préparer le code et la conduite. Une enquête réalisée auprès des bénéficiaires en 2024 montre que, au moment de l'enquête, 71% d'entre eux ont obtenu le code et 59% ont obtenu le permis.
- Une contribution de la Région aux Fonds d'aide aux jeunes : cela donne accès à des possibilités de financements supplémentaires pour les Missions locales dans leur rôle d'accompagnement des jeunes dans leur parcours d'insertion, pour une aide à la mobilité, au logement ou une aide ayant un caractère d'urgence (alimentaire par exemple).

Indicateurs de réalisation :

Nombre de bénéficiaires (entrées de l'année)	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Réalisation	2024 Prévision
Aide financière régionale	9 483	8 949	9 614	9 021	8 481	8 500
Couverture sociale des bénéficiaires de l'aide financière	nd	nd	7 331	28 900*	16 596	16 000
De la rémunération du code du travail :	1 090	604	1 025	970	634	600
- Personnes en CRP	469	290	476	630	572	550
- Personnes détenues sous main de justice)						
Bourses régionales d'études	2 338	2 475	2 656	2 723	2 769	2 700
Aide au permis de conduire	-	-	27**	350	695	800

(*) : il a été procédé à un rattrapage du versement de la couverture sociale des stagiaires sur les années antérieures. Ce versement se fait désormais en flux.

(**) : démarrage de l'aide

Programme 207

Dynamiques territoriales et partenariales

\\ Raison d'être du programme

La Région accompagne et soutient des démarches visant à agir sur l'environnement de la formation professionnelle. Elle favorise la mobilisation et l'animation des acteurs locaux pour identifier des problématiques territoriales « emploi-insertion-formation » et identifier des actions pour mettre en œuvre des réponses adaptées aux besoins en compétences à l'échelle des territoires.

Les dynamiques territoriales contribuent à la sensibilisation et/ou à l'accompagnement des entreprises, particulièrement des TPE et des PME, aux enjeux du recrutement et, plus largement, d'une gestion inclusive des ressources humaines.

Le soutien aux territoires apprenants se traduit par l'accompagnement de 18 Tiers lieux de compétences visant à amplifier des coopérations avec des organismes de formation afin de développer un rapport à l'apprentissage de proximité, plus inclusif et innovant, en réponse aux enjeux des territoires.

Des initiatives territoriales permettent également d'apporter des réponses pour favoriser l'accès et le maintien en formation des publics notamment les plus fragiles en agissant sur les mobilités, la garde d'enfant, l'équipement numérique...

L'accompagnement des organismes de formation sur les enjeux d'innovation et de transitions contribue à la qualité de l'offre de formation et au maintien d'un écosystème de formation dynamique en Bretagne.

\\ 2025 en actions

→ Renforcer les liens entre les territoires, les employeurs et l'offre de formation

La Région favorisera les dynamiques territoriales emploi formation à travers :

- Des actions de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences territoriales (GPECT) prévoyant des animations partenariales et territoriales adaptées ;
- Des actions de gestion inclusive des ressources humaines (GIRH) favorisant une information et une sensibilisation des entreprises à la nécessité de recruter les personnes qui sont plus éloignées de l'emploi.

Sur la base des éléments de bilan des actions soutenues depuis 2019, ces appels à projet ont été revus en 2024 avec une évolution des modalités et des critères pour répondre aux enjeux d'accès à la formation et à l'emploi des publics les plus éloignés.

En 2025, le soutien apporté des branches professionnelles ou des représentants des secteurs économiques (secteur de l'industrie, du numérique, du bâtiment notamment) se fera en articulation avec les critères de l'appel à projets GIRH avec une attente renforcée sur le partenariat avec les organismes de formation de PRÉPA et de QUALIF Emploi.

Des temps forts avec les porteurs de projet, initiés en 2024, seront renouvelés en 2025 pour favoriser la capitalisation des actions réalisées, la montée en compétences des porteurs de projet et renforcer l'articulation avec l'ensemble des dispositifs de formation.

Les projets portés par les 18 Tiers lieux retenus dans le cadre de DEFFINOV Tiers lieux de compétences seront en 2025 à mi-parcours de leur développement. Une première évaluation des impacts en termes de mobilisation des publics, d'innovation des modalités de formation et de renforcement de dynamiques partenariales locales sera menée afin d'anticiper des essaimage possibles.

\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2025 une autorisation d'engagement de

3 910 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

120 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

3 981 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

→ Accompagner les initiatives territoriales

Dans un contexte de besoins toujours soutenus de recrutement, certaines personnes éprouvent des difficultés à accéder à la formation et à un emploi durable. Les facteurs sont multiples et parfois cumulés et dans leur grande majorité ils recouvrent des problématiques relevant de la mobilité, de la garde d'enfants, de l'accès au logement, à l'équipement numérique... Aussi, la Région poursuivra, en 2025, son soutien aux initiatives, principalement locales et collectives, permettant de lever les freins dans ces domaines.

→ Accompagner les transitions et l'innovation

En lien avec la SRTES qui place les enjeux de transition au cœur de la formation et en déclinaison du Schéma de promotion des achats publics et écologiquement responsables (SPASER), le Plan d'accompagnement des organismes de formation de QUALIF Emploi à la Responsabilité Sociétale des Entreprises-RSE se poursuit en 2025.

Dans une démarche de progrès jusqu'en 2026, les 86 organismes de formation attributaire d'un marché QUALIF Emploi vont bénéficier de l'appui d'un consultant expert, financé par la Région. Après une phase d'autodiagnostic et grâce à une sensibilisation aux enjeux de la RSE, ils pourront formaliser un Plan de progrès, intégrant des actions concrètes, et progresser par exemple pour :

- Garantir une démarche écologiquement durable au sein de son organisme de formation ;
- Penser l'éco-conception de leur formation ;
- Travailler avec les « parties prenantes » (partenaires) pour une offre de formation plus inclusive ;
- Faire évoluer leur offre de formation pour répondre aux enjeux des transformations numériques

La Région développe également une offre de service ouverte à l'ensemble des professionnels de la formation afin de les sensibiliser aux nouvelles approches et aux évolutions technologiques. A ce titre, la Région soutient diverses initiatives :

- Les 4 rendez-vous annuel « Inspiration formation » réalisé par le GREF Bretagne sur des thèmes permettant d'imaginer la formation de demain (les espaces d'apprentissage, intelligence collective, l'IA dans la formation...)
- Le soutien aux acteurs expert de l'innovation, notamment pour la digitalisation des formations (activité au service des compétences proposé par Edtech Grand Ouest, évènement annuel du Learning Show,)
- La participation à l'ingénierie de projet pédagogique en lien avec les priorités régionales (égalité femme-homme, citoyenneté laïcité, éco-responsabilité, illettrisme, ...) et à destination des stagiaires intégrant les dispositifs régionaux de formation.

→ Promouvoir l'offre de formation et animer le réseau des acteurs de la formation

Pour faire connaître l'offre de services de la Région en matière de formation professionnelle, différentes modalités d'information et de communication sont déployées au niveau régional et territorial en s'adaptant à différentes cibles, demandeurs d'emploi, partenaires emploi formation et employeurs.

L'ensemble de ces actions viennent en appui aux dynamiques territoriales emploi-formation initiées au sein des instances de gouvernances locales emploi formation, les 11 Commissions Territoriales Emploi Formation (CTEF) co-présidées par l'Etat et la Région et les 4 Commissions Territoriales Emploi Formation Insertion (CTEFI) co-présidées par l'Etat, la Région et le Département.

En 2025, la mise en place des comités territoriaux pour l'emploi en déclinaison de la loi « pour le plein emploi », devrait conforter la place de la Région notamment au niveau régional et local.

Par ailleurs, dans le cadre du Plan d'Investissement dans les Compétences, France Travail déploie des correspondants départementaux dont la mission est de mieux faire connaître les formations financées par la Région, d'animer des opérations de recrutement des demandeurs d'emploi sur ces formations, et de proposer une offre de service en appui à l'animation des gouvernances locales.

→ Évaluer les dispositifs pour adapter l'offre de formation

Des démarches d'évaluation sont menées afin d'adapter l'offre de la Région aux évolutions des besoins des publics et au contexte du marché du travail.

Le suivi des dispositifs financés par la Région sera poursuivi en ciblant certains d'entre eux pour une évaluation plus approfondie en termes de résultats et d'impacts. Plusieurs dispositifs proposent de la découverte des métiers sur des secteurs différents et selon des modalités différentes. Un état des lieux sera réalisé avec un regard fort porté sur ce qui est proposé sur l'offre PRÉPA Projet afin d'envisager une offre mieux articulée avec les autres dispositifs.



RÉGION BRETAGNE
RANNVRO BREIZH
REJION BERTÈGN

283 avenue du Général Patton - CS 21101 - 35711 Rennes cedex 7
Tél.: 02 99 27 10 10 | [X regionbretagne](#) | [f regionbretagne.bzh](#) | [@region.bretagne](#) | [in Région Bretagne](#)
www.bretagne.bzh